# 

* Date : 10-12-2013
* Language : French
* Section : Legislation
* Source : Numac 2013009536
* Author : SERVICE PUBLIC FEDERAL JUSTICE

Cours et Tribunaux. - Organisation d'une sélection comparative de promotion pour la fonction de greffier en chef (classe A3) du tribunal du travail francophone de Bruxelles
SELOR organisera à Bruxelles une sélection comparative de promotion pour la fonction de greffier en chef (classe A3) du tribunal du travail francophone de Bruxelles.
Seuls les membres du personnel francophones qui remplissent les exigences suivantes à la date de clôture des inscriptions seront admis à la sélection :
- être nommé à titre définitif et disposer, selon le cas, d'une ancienneté de classe ou d'une ancienneté de grade de 5 ans au moins dans la fonction de référendaire, de greffier-chef de service ou de greffier si le candidat est titulaire d'un diplôme ou certificat d'études pris en considération pour l'admission aux fonctions du niveau A dans les administrations de l'Etat, ou de 10 ans au moins dans la fonction de greffier;
- être en possession d'un certificat de réussite d'un examen concernant la connaissance approfondie du néerlandais (art. 4 de l'arrêté royal du 13 mars 2007).
La sélection consiste en un entretien basé sur un cas pratique lié au contexte judiciaire d'une fonction de la classe A3. La sélection contient une épreuve in-basket, dont la durée est fixée à environ 105 minutes.
Le candidat se voit également confier la tâche d'analyser la documentation et d'élaborer une approche afin de résoudre au mieux les problèmes. Pour cette tâche, le candidat dispose d'un temps de préparation de 30 minutes, à la suite duquel il peut s'entretenir du problème pendant 30 minutes.
De plus, le candidat sera soumis à une interview sur sa motivation et ses aptitudes à exercer une fonction A3. La vision de l'ordre judiciaire et son actualité seront également abordées.
Durant la sélection comparative les compétences suivantes seront testées : analyser l'information, intégrer l'information, décider, organiser, développer des collaborateurs, conseiller, travailler en équipe, agir de manière orientée service, faire preuve de fiabilité, atteindre les objectifs et s'auto-développer.
Par compétence, une côte maximale de 5 points est attribuée. Une cote maximale de 10 points est attribuée à la vision de l'ordre judiciaire et son actualité.
Une côte maximale de 65 points est attribuée à la sélection.
Pour satisfaire à la sélection, les candidats doivent obtenir au moins 60 % des points.
Toute demande de participation à cette sélection doit, sous peine de nullité, être adressée par lettre recommandée au moyen du formulaire d'inscription et curriculum vitae standardisé, au SPF Justice, Direction générale de l'Organisation judiciaire - Service RH Personnel judiciaire - Section sélections et mouvements du personnel - Cellule examens et sélections/Sélection GC TT BXL - 10 décembre 2013, boulevard de Waterloo 115, 1000 Bruxelles. Le formulaire d'inscription est joint à la présente publication. Le curriculum vitae standardisé peut être demandé à l'adresse email exsel@just.fgov.be.
La candidature ne sera pas acceptée si le (la) candidat(e) ne transmet pas, simultanément à son formulaire d'inscription, le curriculum vitae standardisé.
Les candidats sont priés de joindre à leur envoi une copie de leur diplôme ou du certificat d'études pris en considération pour l'admission aux fonctions de niveau A dans les administrations de l'Etat. Les candidats joignent également une copie du certificat de réussite d'un examen concernant la connaissance approfondie du néerlandais (art. 4 de l'arrêté royal du 13 mars 2007).
Aucun dépôt sur place d'une candidature ne sera accepté.
Le délai d'inscription est clôturé le 13 janvier 2014, la date de la poste faisant foi.
Le contrôle de la validité des candidatures sera effectué à la clôture du délai des inscriptions. Les candidats qui ont valablement introduit leur candidature, tenant compte des conditions d'inscription, recevront une confirmation de leur participation par e-mail. Les candidats qui ne satisfont pas aux conditions de la sélection ou qui n'ont pas introduit leur candidature de façon valable, en seront informés par courrier ordinaire.
Les lauréats seront classés selon les points obtenus. La liste des lauréats sera publiée au Moniteur belge.
Chaque participant sera informé par écrit de ses résultats.
Les lauréats de cette sélection pourront poser leur candidature uniquement pour la fonction de greffier en chef du tribunal du travail francophone de Bruxelles qui sera publiée au Moniteur belge après la clôture de la sélection.
La réserve des lauréats a une durée de validité de deux ans à compter de la date du procès-verbal. Le ministre de la Justice peut, par décision motivée, prolonger ce délai, à chaque fois pour une durée d'un an.
Ceux qui participent indûment à cette sélection ne pourront en aucun cas être déclarés admissibles.
Le candidat peut obtenir, sur demande écrite, le règlement de cette sélection ainsi que la composition de la commission de sélection. Une telle demande peut être adressée à l'adresse mail exsel@just.fgov.be .
Pour la consultation du tableau, voir image